

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE

AVIS PUBLIC

ÉTAPE 2 DU PROCESSUS

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE
PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM

RÉCEPTION DE DEMANDES ÉCRITES

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-U59-33
ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-U59 – PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI)
CONCERNANT LE BÂTIMENT SITUÉ SUR LES LOTS PROJETÉS 6 611 965 ET 6 611 966 DU
CADASTRE DU QUÉBEC RUE MADELEINE - CONSTRUCTION D'UNE HABITATION
UNIFAMILIALE JUMELÉE - ZONE HA-500 ET HT-413

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, de ce qui suit :

1. À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 9 mai 2024, le conseil a adopté le second projet de résolution précité le 21 mai 2024.

Objet du second projet de résolution et demande de participation à un référendum

2. Ce second projet concerne le site situé sur les lots projetés 6 611 965 et 6 611 966 et consiste en un projet de construction d'une habitation unifamiliale jumelée, dans les zones Ha-500 et Ht-413.
3. Ce second projet contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées des zones visées et des zones contiguës afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.
4. Une demande relative aux dispositions qui suivent peut provenir de ces zones et des contiguës à celle-ci, lesquelles sont énumérées à la section « zones concernées ».

Ces dispositions sont réputées constituer des dispositions distinctes s'appliquant particulièrement à chaque zone mentionnée.

Une telle demande vise à ce que la résolution contenant une telle disposition soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, ainsi que de toute zone contiguë d'où provient une demande valide.

Conditions de validité d'une demande

5. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone (ou le secteur de la zone) d'où elle provient; et le cas échéant, mentionner la zone (ou le secteur de la zone) à l'égard de laquelle la demande est faite;
 - Être reçue par écrit, **au plus tard le 31 mai 2024, à 23 h 59**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :
 - En personne ou par la poste aux coordonnées suivantes :
Ville de Sainte-Agathe-des-Monts
a/s Service juridique et greffe
50, rue Saint-Joseph
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

***Attention aux délais postaux applicables ***

- Par courriel à l'adresse suivante greffe@vsadm.ca
- Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Personnes intéressées

6. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande, de même que les renseignements permettant de déterminer les conditions supplémentaires relatives aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise et les renseignements permettant de déterminer les conditions d'exercice du droit de signer une demande par une personne morale, peuvent être obtenus en communiquant avec le Service juridique et greffe par courriel à greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Zones concernées

7. Ce second projet de résolution vise les zones énumérées ci-dessous, ainsi que les zones contiguës, lesquelles sont illustrées sur les croquis respectifs à chaque zone.

Les zones concernées sont délimitées par les voies de circulation et/ou les lots, tous du cadastre du Québec.

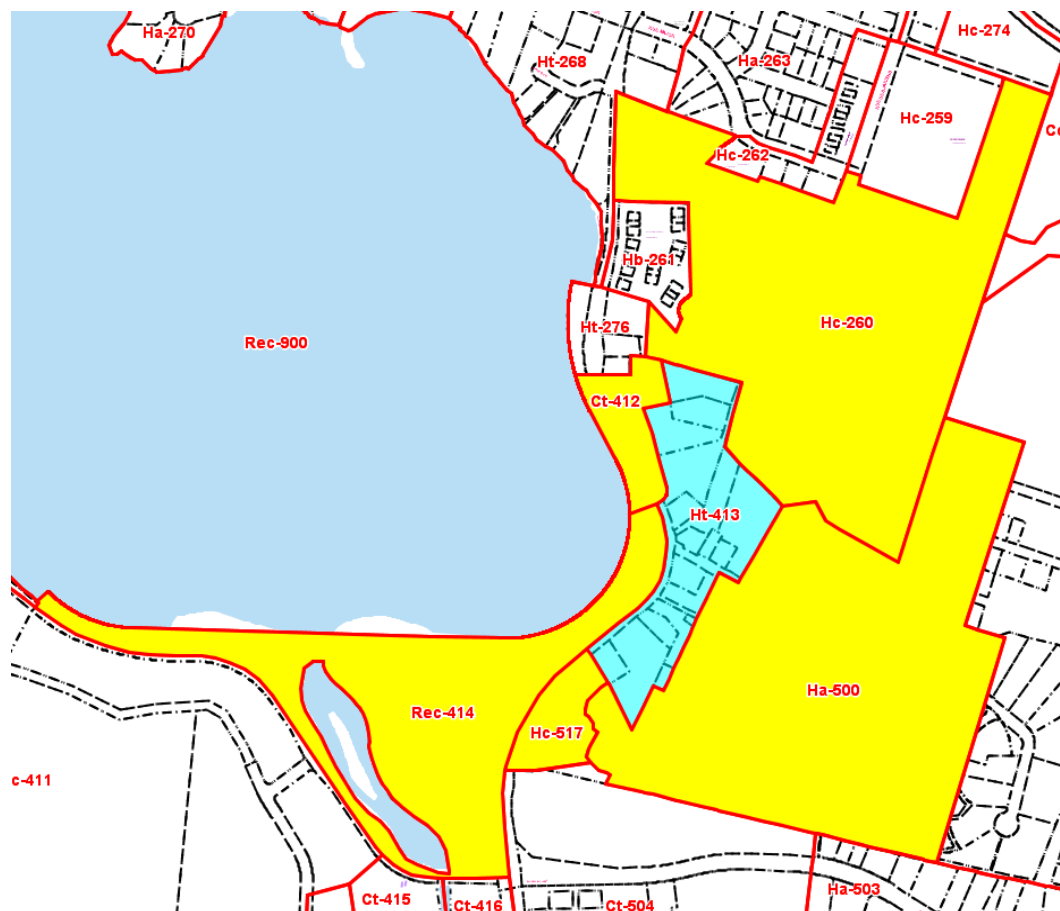
a) Ht-413

Zones contiguës :

- Hc-260
- Ha-500
- Hc-517
- Rec-414
- Ct-412

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lots 5 748 282, 5 748 283, 5 748 284, 5 748 285, 5 748 286, 5 747 769, 5 748 287, 5 748 288, 5 748 289, 5 747 770, 5 747 735, 5 748 274 et 5 747 813;
- Au sud : Lots 5 747 177 et 5 747 176;
- À l'est : Lots 5 747 805, 5 747 762, 5 747 755, 5 747 754, 5 748 068, 5 747 726, 5 747 718, 5 747 717, 6 394 276, 5 747 715 et 5 747 714;
- À l'ouest : Lots 5 748 271 et 5 747 734 et la rue Saint-Venant (5 748 179).



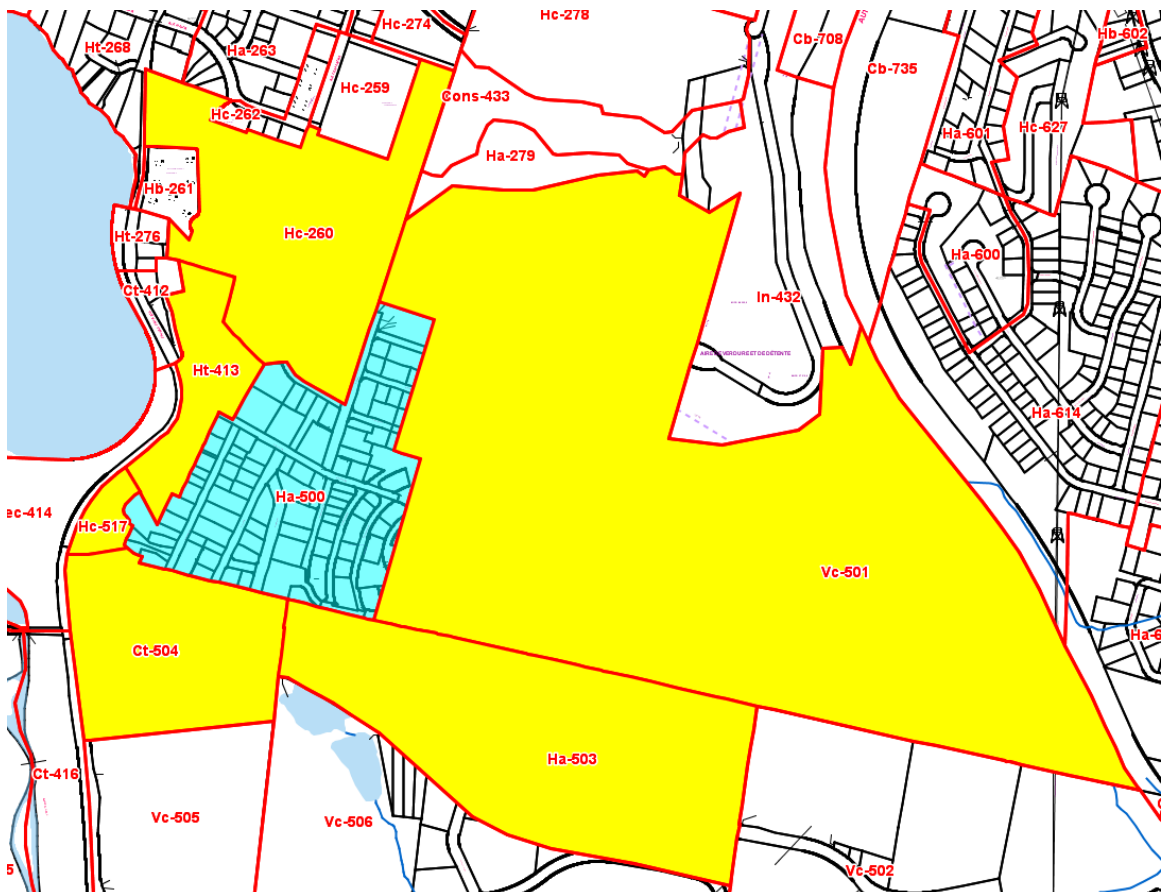
b) Ha-500

Zones contiguës :

- Vc-501
- Ha-503
- Ct-504
- Hc-517
- Ht-413
- Hc-260

Voies de circulation et/ou lots délimitant la zone :

- Au nord : Lots 6 177 215 et la rue Clément (lot 5 747 808);
- Au sud : Lots 5 910 721, 5 910 722, 5 910 723, 5 910 726, 5 910 727, 5 910 728, 5 910 729, 5 910 730 et 5 910 731;
- À l'est : Lots 5 747 499, 5 747 882, 5 747 881, 6 475 378, 6 475 365, 5 747 877, 6 475 374, 6 475 373, 6 475 372 et 6 475 371;
- À l'ouest : Lots 5 747 171, 5 747 176, 5 747 178, 5 747 713, 5 747 731, 6 394 277, 5 747 724, 5 747 723, 5 747 724, 5 748 066, 5 747 768, 5 748 282 et 5 747 176.



Approbation référendaire

8. Ce second projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

Absence de demande de validité

9. Les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans une résolution qui n'aura pas à être approuvée par les personnes habiles à voter.

Consultation du projet

10. Le second projet de résolution et le formulaire de demande de participation à un référendum sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville, par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance – 21 mai 2024 » (<https://vsadm.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville sis au 50, rue Saint-Joseph à Sainte-Agathe-des-Monts, du lundi au jeudi de 8 heures à 17 heures et le vendredi de 8 heures à 12 heures (sauf les jours fériés) ou en faisant la demande par courriel à l'adresse greffe@vsadm.ca ou par téléphone au 819-326-4595, poste 3260.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 23 mai 2024.

Anny Després, greffière adjointe